

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de décembre

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 20 h 30

Date de convocation :

10 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

24 décembre 2020

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET (arrivée à 21h15), Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

N° : 1

Objet de la délibération :

Lancement d'une
procédure d'un jury de
concours pour le projet
nouveau pôle scolaire

Absents excusés : Jean-Pierre LAFORGE, SIZINE Réjane

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET

Résultat du vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

En raison de la situation sanitaire, la réunion du conseil municipal de ce jour se tient en visioconférence.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 1

Absents : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en visioconférence à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020. Madame Martine COMPANT signale que sur le tableau des adjoints présenté à la fin des élections sa date de naissance est erronée. Aucune autre observation n'étant faite, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

M. le Maire ou M. le Maire délégué d'Antorpe, délégué aux affaires scolaires, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville porte un projet de nouveau pôle scolaire.

1 - Définition de l'étendue du besoin :

Le futur pôle scolaire, fusion des écoles Jouffroy d'Abbans et Claude Nicolas Ledoux, sera implanté sur le site de la Hourette, au cœur des futures zones de développement de la commune. Doté de 19 classes (avec des possibilités d'évolution), d'une restauration scolaire et d'un centre périscolaire ce nouveau groupe scolaire sera un bâtiment à énergie positive (BEPOS).

Concernant ce projet, une étude de faisabilité et un programme ont été réalisés par un bureau d'études spécialisé.

Pour approfondir les études et concevoir le projet, il est désormais nécessaire de désigner un maître d'œuvre. La désignation du maître d'œuvre se fera conformément aux règles de la commande publique.

2 - Le montant prévisionnel du marché :

Le coût prévisionnel du projet de pôle scolaire est estimé par le programmiste à 8 millions d'euros TTC.

3 - Mode de sélection envisagé :

Il est précisé que le mode de sélection utilisé pour retenir le maître d'œuvre sera le concours. Le concours est la mise en compétition de maîtres d'œuvre, qui donne lieu à l'exécution de prestations déterminées par le règlement du concours et destiné à permettre à un jury de se prononcer sur les projets, en vue de la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, à recourir à un jury de concours dans le cadre du projet « nouveau pôle scolaire », dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

